

Vœu présenté par Marie-Claire Carrere-Gee et les élus Républicains et Indépendants

Depuis le mois de novembre dernier, les permis de construire accordés à Paris ne font plus l'objet d'une publication dans le Bulletin Municipal Officiel.

L'affichage en Mairie ne saurait constituer un mode de publicité suffisant, pour les citoyens bien sûr mais aussi pour les historiens d'aujourd'hui et de demain, pas plus que pour architectes ou encore les associations de sauvegarde du patrimoine qui mènent une action si utile à Paris.

Et l'affichage du permis sur le lieu des travaux ne permet pas à chacun d'être suffisamment informé.

Sur Paris.fr, il existe une cartographie des décisions d'urbanisme mais pendant seulement 6 mois : il n'existe aucun historique.

La participation des citoyens à la vie de la Cité suppose que leur information soit assurée dans des conditions satisfaisantes.

Sans parler du respect du code de l'urbanisme: une affichette sur le panneau d'affichage des décisions d'urbanisme de la Mairie du 14e indique que ce dernier est « indisponible », curieux concept pour un panneau d'affichage.

C'est pourquoi Marie-Claire Carrere-Gee et les élus Républicains et Indépendants forment le vœu que les permis de construire soient rapidement accessibles sur Paris.fr depuis le dépôt de la demande jusqu'à l'achèvement des travaux, qu'il soit possible d'accéder à un historique et que, dans l'intervalle, leur publication continue à être assurée dans le Bulletin Municipal Officiel.